

**Zeitschrift:** L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction

**Band:** 3 (1914)

**Heft:** 8

**Rubrik:** Concours

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE SUISSE.

**Société suisse des ingénieurs et architectes.** Le comité central a pris dans sa dernière séance, les décisions suivantes:

L'assemblée des délégués pour la fixation de bases pour les concours d'architecture et du tarif des honoraires pour les ingénieurs est fixée au 9 mai 1914 à 1h. 1/4 après-midi, à Olten.

Les commissions de groupes des ingénieurs des ponts et chaussées et des ingénieurs mécaniciens seront, conformément aux décisions prises dans l'assemblée des délégués du 7 février 1914, constituées provisoirement et réunies sous peu, sous la présidence de M. V. Wenner, ingénieur (ponts et chaussées) et de M. le prof. W. Kummer (ingénieurs mécaniciens).

Le contrat d'engagement pour employés avec débite mensuelle est mis au point en tenant compte des décisions de l'assemblée des délégués et des propositions des sections. Il sera communiqué à l'association suisse des techniciens.

A partir du 1<sup>er</sup> mai 1914, la société ouvrira un service de placement. Les membres seront avertis par circulaire. Les formulaires pour « conditions spéciales » pour l'adjudication de travaux de couverture, gypserie, menuiserie, peinture et parquets ont été épurés après entente avec les diverses associations patronales. Ces formulaires seront envoyés aux membres avec une circulaire.

Le comité central acquiesce à la proposition de faire coïncider l'assemblée générale annuelle de 1914 avec celle de l'association des anciens polytechniciens qui doit avoir lieu du 11 au 13 juillet à Berne et fixe une contribution aux frais d'organisation. Une publication de A. Gaudy, architecte à Rorschach, sur la construction des églises sera recommandée aux membres.

Il sera conclu avec la maison Rascher et Cie. un contrat pour l'édition des ouvrages suivants:

*Sonderregger* „Neuere Anschauungen über das Wirtschaftswesen maschineller Betriebe“, *Schatzmann* „Kommunale und genossenschaftliche Boden- und Baupolitik“.

Ces deux ouvrages coûteront chacun fr. 2 pour les membres.

**Neuchâtel.** La commission des maisons ouvrières de La Chaux-de-Fonds vient de décider, à la majorité, la construction de 11 maisons locatives de dix logements chacune. Deux massifs de trois maisons doubles seront édifés dans le quartier des abattoirs et deux autres massifs, dont un de trois maisons doubles et un de deux maisons doubles seront construits au Crêt-Rossel.

**Vaud.** Le Conseil communal de Lausanne a voté un crédit de fr. 170 000 pour la réfection de six fours à l'usine de Malley et un autre de fr. 9500 pour l'agrandissement du local de gymnastique de Saint-Roch.

**Valais.** MM. F. Huguenin et Eug. Rochat, arch. à Montreux, et M. R. Convert, arch. à Neuchâtel, dont le projet pour le nouveau collège des filles (écoles primaires et secondaires) de Sion, avait obtenu le deuxième prix sur 100 concurrents, ont été chargés de l'exécution de ce bâtiment, après un concours restreint entre les auteurs des projets primés au concours général.

**Ligne Brienz-Interlaken.** Une conférence, présidée par le directeur technique du département fédéral des CFF., M. Winkler, a décidé que le raccordement de la ligne Brienz-Interlaken aura lieu à Interlaken-Est et que la gare à Interlaken sera construite en conséquence, sans toutefois diminuer l'importance de la gare Interlaken-Ouest. Un projet sera élaboré à bref délai, qui comprendra les travaux d'agrandissement et la transformation du chemin de fer de raccordement Est-Ouest-Interlaken.

## CONCOURS.

**Neuchâtel.** Banque cantonale. Le jury a attribué les prix suivants:

- 1<sup>er</sup> prix (2500 fr.) aux architectes François Wavre à Neuchâtel et Pollak et Piollenc à Montreux.
  - 2<sup>e</sup> prix (2300 fr.) Curjel et Moser à Zurich et Carlsruhe.
  - 3<sup>e</sup> prix ex aequo (2000 fr.) Charles Gunthert à Vevey.
  - 3<sup>e</sup> prix ex aequo (2000 fr.) Schnell et Thévenar à Lausanne.
  - 4<sup>e</sup> prix (1200 fr.) A. Witmer-Karrer en collaboration avec Ludwig Senn, tous deux à Zurich.
- Il a été présenté 72 projets.

**Genève.** Institut Alexis Mégevaud à Saconnex-d'Arve. Le jury de ce concours a réparti dans l'ordre suivant la somme de fr. 8000. —, destinée à récompenser les meilleurs projets:

- 1<sup>er</sup> prix au projet « Plein air » de l'architecte Alex. Camoletti à Genève.
- 2<sup>e</sup> prix au projet « Education » de l'architecte Ad. Guyonnet à Genève.
- 3<sup>e</sup> prix au projet « Sur le plateau » des architectes G. Peloux et de Rahm à Genève.
- 4<sup>e</sup> prix au projet « 2 Niveaux » de l'architecte F. Mezger à Genève.

Le jury a en outre accordé une mention honorable au projet « Le Bosquet » des architectes E. Arthur et A. Leclerc.

Le concours était limité aux architectes genevois ou établis à Genève depuis trois ans au moins.

**Nidau.** Maison d'école. Le jury a réparti les prix comme suit:

- 1<sup>er</sup> prix (900 fr.) au projet « Seeluft » de MM. Bracher, Widmer et Daxelhofer, architectes à Berne.
- 2<sup>e</sup> prix (750 fr.) au projet « Pro Juventute » de MM. A. Wyittenbach et K. Urscheller à Berne.
- 3<sup>e</sup> prix (550 fr.) au projet « He ? » de MM. Saager et Frey à Bienne.
- 4<sup>e</sup> prix (300 fr.) au projet « Ochsebei schiess » de MM. Moser et Schürch à Bienne.

**Fondation Geiser.** Concours pour le relevé de maisons bourgeoises en Suisse. Le comité central de la Société suisse des ingénieurs et architectes ouvre entre les architectes établis en Suisse, les étudiants à l'école polytechnique fédérale et les élèves des techniciens suisses sur les bases du règlement de la fondation Geiser, un concours pour l'obtention de relevés de maisons bourgeoises suisses. Les travaux devront être remis au secrétariat de la Société suisse des ingénieurs et architectes, Zurich 1, Paradeplatz 2, au plus tard jusqu'au 15 juin 1915.

Le jury est composé de MM. le prof. Bluntschli, Zurich, E. Fatio, architecte à Genève et F. Stehlin, architecte à Bâle.

Une somme de fr. 1500 est à sa disposition pour récompenser les trois ou quatre meilleurs travaux. Cinq cents francs pourront en outre être consacrés éventuellement à l'achat d'autres relevés intéressants.

Le programme détaillé du concours est envoyé sur demande par le Secrétariat de la Société suisse des ingénieurs et architectes.